



COMMUNIQUÉ DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Votre brigade de gendarmerie reste à votre disposition en cas de nécessité

Pour toute demande non urgente il vous est demandé de contacter La Brigade Numérique "Ma Gendarmerie en ligne !"

Il s'agit d'un service disponible chaque jour (week-end compris) en continu à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit via internet et qui vous orientera utilement

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont disponibles sur le site internet suivant :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou par téléphone **0 800 130 000**

**DANS TOUS LES CAS D'URGENCE, APPELEZ
IMMÉDIATEMENT PAR TÉLÉPHONE
LE 17 OU LE 112**